



Feuille d'engagement

* La JOURNEE SAINT HUBERT des Ardennes le 30/09/2023 sur le Domaine de la Hamelle
Rdv à 8h sur la commune d'Autrecourt et Pourron (coordonnées GPS : 49.589683, 5.031257)

(Date limite d'inscription 20/09/2023)

CHASSEUR / CHASSERESSE :

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° du permis de chasser : E-mail (facultatif) :

Assurance : N° de contrat et compagnie.....

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date) pour le département du

CHIEN

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Jeunes (- de 20 ans à la date du concours) et chasseurs accompagnés »
- « Chasseresse » avec Chien d'arrêt
- « Chasseresse » avec Chien d'arrêt dit *Trialsant*,
- « Chasseresse » avec Chien leueur de gibier
- « Chasseresse » avec Chien leueur de gibier dit *Trialsant*,
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt dit *Trialsant*,
- « Chasseur » avec Chien leueur de gibier
- « Chasseur » avec Chien leueur de gibier dit *Trialsant*,
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt ou leueur de gibier dit *Trialsant*.
- « Archer » avec Chien d'arrêt ou leueur de gibier

Le montant de l'engagement est calculé par l'organisateur.

La FDC 08. rembourse l'inscription pour la classe «jeunes (- de 20 ans à la date du concours) et chasseurs accompagnés».

Sur présentation de la feuille d'engagement.

Montant de l'engagement par chien : 30 €

Prix du repas : offert pour le participant

Prix du repas accompagnateur : 30 €

Nombre de repas :

Règlement chèque au nom de la FDC 08

A retourner, accompagnée de votre règlement et des pièces justificatives à :

FDC 08

49 RUE DU MUGUET – 08090 SAINT LAURENT

Important: Pour les Catégories des "Trialsant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquer le N° du carnet de travail..... (Un chien est dit "trialsant" dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} cat, en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement de La Journée Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion (règlement disponible sur www.le-chasseur-ardennais.com).

Attention: Les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée à la FDC 08 jusqu'au 20/09/2023 (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte. La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements.

Fait à le

Lu et approuvé -Signature: